

Image not found or type unknown



Donnation sur papier libre

Par **guy**, le **17/06/2011** à **20:50**

Bonjour, une personne de ma connaissance, décédée maintenant, m'a fait don d'une partie de son mobilier. Cette donation a été rédigée sur papier libre, papier qui, au moment du décès, fut remis au notaire qui s'occupe des droits de succession avec la famille. Quel est la validité de ce document ? Une personne de la famille peut-elle s'opposer à cette donation sous prétexte que la personne décédée lui aurait dit, par téléphone, qu'elle pouvait choisir d'honorer, ou non, cette donation ? Merci